

**22<sup>E</sup> RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES  
MINES ANTIPERSONNEL**

**Déclaration du Cameroun**

**Point 9 (a) – Echange général de vues.**

*Genève, 1<sup>er</sup> décembre 2025*

**Merci Monsieur le Vice-Président,**

Le Cameroun félicite la présidence japonaise pour la qualité de son leadership depuis son élection, ainsi que pour l'excellente conduite des travaux de cette 22<sup>e</sup> Assemblée des États Parties. Nous saluons également l'engagement de l'ensemble des membres du Bureau, ceux du Comité de Coordination, ainsi que le travail de l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention.

Notre pays réaffirme son attachement indéfectible à l'esprit et à la lettre de la Convention, dont il partage pleinement les objectifs humanitaires. Bien que ne figurant pas parmi les États parties affectés par des zones minées au sens strict, le Cameroun reste confronté à des défis sécuritaires liés à l'emploi d'engins explosifs improvisés dans certaines régions en crise.

Face à cela, plusieurs mesures ont été engagées :

- Le cadre normatif national a été consolidé, et les sanctions pénales prévues pour toute activité interdite par la Convention sont effectives ;
- Le rapport annuel 2024, conformément à l'article 7, a été soumis, et nous nous engageons à maintenir cet effort de transparence ;
- Sur le plan de l'assistance aux victimes, un dispositif multisectoriel a été renforcé, intégrant la sécurité civile, la prise en charge médicale, la réadaptation et l'accompagnement social.

Par ailleurs, le Cameroun est honoré de siéger au Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance, au sein duquel il a également agi cette année comme Point focal Genre. À ce titre, il a œuvré pour une approche inclusive et sensible au genre dans toutes les dimensions de l'action contre les mines.

Notre délégation tient également à réaffirmer l'importance de l'universalisation de la Convention. Le retrait récent de certains États parties, de même que les velléités de restriction des effets ou de la mise en œuvre de la Convention, constituent une source de réelle préoccupation. Tout en félicitant et souhaitant une chaleureuse bienvenue aux îles Marshall et à Tonga qui ont fait le choix judicieux de rejoindre la Convention récemment, le Cameroun invite les États non-parties à rejoindre ce cadre normatif humanitaire fondamental, et encourage les parties à persévérer dans leurs engagements afin de préserver les acquis collectifs.

Notre pays salue les efforts de l'Unité d'appui à la mise en œuvre et reste favorable à un renforcement de son soutien structurel, à la hauteur de son rôle essentiel. Nous continuerons à coopérer avec les partenaires techniques et financiers pour améliorer la

mise en œuvre de la Convention, tout en plaidant pour un meilleur soutien aux États parties affectés ou exposés à de nouvelles menaces.

Pour terminer, mon pays félicite la Zambie et la Belgique pour leur élection respective à la présidence de la 23<sup>e</sup> et la 24<sup>e</sup> Assemblée des Etats Parties, et leur garanti son entière collaboration pour le succès de leurs mandats.

Je vous remercie de votre aimable attention.